



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 7 octobre 2009

DOSSIERS DE SANTÉ ÉLECTRONIQUES : RETARDS DANS LA MISE EN ŒUVRE, ET TROP GRAND NOMBRE DE CONSULTANTS

(TORONTO) Dans un rapport spécial qu'il présentera aujourd'hui à l'Assemblée législative, le vérificateur général de l'Ontario, Jim McCarter, mentionne que l'Initiative des dossiers de santé électronique (DSE) de l'Ontario, qui a été lancée il y a près d'une décennie et a coûté jusqu'ici 1 milliard de dollars, « est caractérisée par un manque d'orientation stratégique et s'appuie de façon excessive sur les services de consultants externes ». Jim McCarter en vient à la conclusion que « les contribuables de l'Ontario n'en ont pas eu pour leur argent à l'issue de cet investissement de 1 milliard de dollars ».

Ces derniers mois, l'Assemblée législative et les médias se sont interrogés au sujet des marchés adjugés par Cybersanté Ontario – l'organisme récemment mis sur pied pour assumer la responsabilité de la création d'un système de DSE en vue de fournir des soins de santé de meilleure qualité et plus économiques aux Ontariennes et aux Ontariens; on soupçonnait que ces marchés étaient souvent octroyés sans recourir à un processus concurrentiel ouvert. Jim McCarter a dit que cela avait « sans aucun doute » été le cas. Il a également trouvé des preuves montrant que le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le Ministère) et l'Agence des systèmes intelligents pour la santé (l'ASIS) avaient eu recours à des « pratiques d'acquisition discutables ».

Le document de 50 pages, intitulé Rapport spécial : L'Initiative des dossiers de santé électroniques de l'Ontario, examine les efforts déployés par le Ministère et ses organismes pour créer un système de DSE – essentiellement, un système de dossiers médicaux informatisés pour tous les Ontariens. Les professionnels des soins de santé utiliseraient les DSE pour offrir leurs services plus efficacement qu'ils ne le font à l'heure actuelle. Les dix provinces et les trois territoires s'emploient à mettre au point des systèmes de DSE, qui, selon une étude, permettraient au système de soins de santé du Canada d'économiser 6 milliards de dollars par année.

Voici quelques-unes des constatations formulées dans le rapport spécial du vérificateur général de l'Ontario :

- Du montant de 1 milliard de dollars consacré jusqu'ici à l'Initiative des DSE, 800 millions ont été dépensés par l'ASIS, principalement pour l'établissement d'un réseau informatisé destiné à être utilisé par les fournisseurs de soins de santé; ce réseau au fonctionnement dispendieux est largement sous-utilisé, surtout en raison du manque d'applications disponibles. Plus particulièrement, le fonctionnement du réseau coûte 72 millions de dollars par année et, en moyenne, les utilisateurs emploient moins de 1 % de la bande passante disponible (ou de la capacité du système), tandis que le taux moyen d'utilisation de la bande passante disponible est seulement d'environ 16 % durant les périodes de pointe.

- Les allégations formulées plus tôt cette année selon lesquelles Cybersanté Ontario adjudgeait des marchés à certaines sociétés sans offrir à d'autres cabinets la chance de soumissionner sont « largement fondées », tout comme le sont les allégations de « favoritisme » dans l'octroi de ces marchés. Par exemple, une société dont le prix proposé était 500 % plus élevé que celui du soumissionnaire qualifié le plus proche a été invitée à présenter une nouvelle soumission; cette société, la seule ayant eu la possibilité de présenter une nouvelle soumission, a obtenu le marché après avoir considérablement réduit le prix qu'elle proposait. Une autre société qui s'est vu adjudger des marchés sans appel d'offres lors de la première phase de plusieurs projets a obtenu beaucoup d'autres marchés, d'une valeur totalisant environ 7 millions de dollars, afin de travailler sur les phases subséquentes de ces projets.
- Il y a eu un recours important, et dans certains cas presque total, à des services de consultation. En 2008, la Direction du programme de cybersanté du Ministère comptait moins de 30 employés à temps plein, mais elle avait recours aux services de plus de 300 consultants, dont certains occupaient des postes de haute direction.
- Le remplacement récent du président du conseil d'administration de Cybersanté Ontario et de la directrice générale de l'organisme a constitué « le quatrième changement majeur de leadership au sein de Cybersanté Ontario et de son prédécesseur », et chacun de ces changements s'est accompagné d'une période de transition durant laquelle les progrès vers l'atteinte des objectifs de l'initiative ont été ralentis ou, parfois, pratiquement stoppés.
- L'Ontario accuse un retard dans le développement du système de DSE par rapport aux autres provinces.

-30-

Renseignements :

Jim McCarter
Vérificateur général
416-327-1326

Andréa Vanasse/Joel Ruimy
Communications
416-327-2336

Pour obtenir plus de renseignements et accéder à la version intégrale du rapport spécial, visitez www.auditor.on.ca